

BARÈME D'HONORAIRES JF IMMO VIAS
En vigueur à compter du 1er janvier 2026

VENTE*

Montant de la vente	Honoraires TTC
0 € - 40 000 €	3 000 €
40 001 € - 60 000 €	5 500 €
60 001 € - 80 000 €	6 500 €
80 001 € - 100 000 €	7 000 €
100 001 € - 125 000 €	7 500 €
125 001 € - 150 000 €	8 000 €
150 001 € - 175 000 €	8 500 €
175 001 € - 200 000 €	9 500 €
200 001 € - 250 000 €	11 000 €
250 001 € - 300 000 €	12 000 €
300 001 € - 350 000 €	4,50 %
350 001 € - 550 000 €	4,00 %
550 001 € - 700 000 €	3,50 %
Au-delà de 700 000 €	3 %

Honoraires estimation Succession et donation (hors cadre vente): 100 € TTC

- * Sauf convention contraire entre les parties

LOCATION

Honoraires à la charge du propriétaire et du locataire (zone non tendue).
Plafonnés selon décret n°2014-890 – Loi ALUR du 1er août 2014.

Prestation	Tarif
Constitution dossier / visites / rédaction bail	8 € / m ²
État des lieux	3 € / m ²
Avis de valeur locative (hors clients agence)	100 € TTC
Renouvellement ou changement de bail	100 € TTC

GESTION * (à la charge du bailleur – % sur les encaissements loyer, provision pour charges et régularisation de charges)

Type de bien	Honoraires
Villa / Maison / Appartement	6 % -6.5 %TTC
Locaux commerciaux	8 % TTC
Garages / parkings / remises	9 % TTC

LOCATIONS VACANCES

Prestation	Tarif
Gestion	25 % TTC
Maintenance (petites fournitures: piles, ampoules, produits, alèses jetables)	10 € / semaine
Frais de dossier locataire	30 €
Forfait animal par semaine (sous réserve)	30 €
Taxe de séjour	Par jour et par Personne de +18 ans (voir site communes)